



Pr parer le d p t de sa th se



2021-2022

- P le gestion des th ses et appui aux doctorants



Plan de la séance

1/ Introduction

Le dépôt national des thèses ; circuit des thèses ; la thèse objet juridique complexe

2/ Conservation et signalement des thèses

Theses.fr, catalogues

3/ Déposer ma thèse

Quand, comment, version d'archivage/de diffusion

4/ La diffusion des thèses

Internet, Intranet, embargo, confidentialité

5/ Contenu de la thèse : aspects juridiques

Utilisation de contenus sous droits et exception pédagogique, utilisation des données personnelles





Introduction

Le dépôt national des thèses de doctorat

❑ Arrêté du [25 mai 2016](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

➔ Organise **dépôt, signalement, diffusion et conservation** des thèses au niveau national.

❑ **Changements par rapport à l'arrêté de 2006 :**

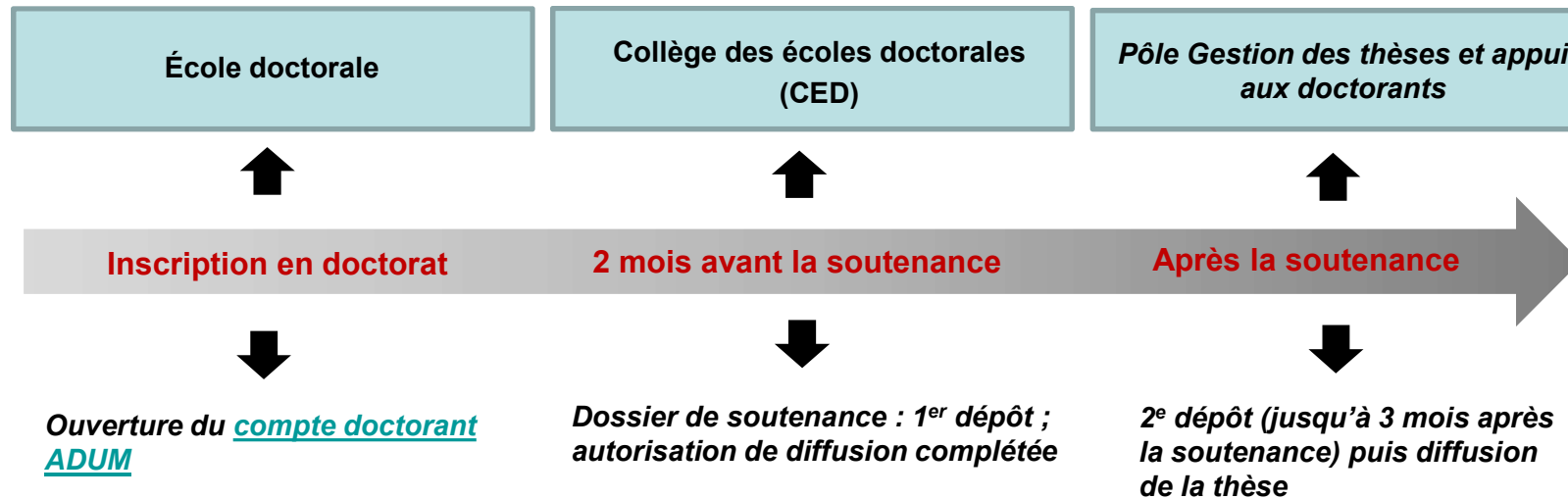
- Format électronique devient obligatoire.

- Thèses accessibles *a minima* « à l'ensemble de la communauté universitaire » (auparavant, « au sein de l'établissement de soutenance »).



Introduction

Le « circuit des thèses » à l'UGA : qui fait quoi ?





Introduction

La thèse : objet juridique complexe

- ❑ Une **œuvre de l'esprit**, régie par le *Code de la Propriété Intellectuelle*.
- voir module A2 : *Respecter le/les droit(s) dans la thèse*.
 - ❑ Un **document administratif**, régie par le *Code des relations entre le public et l'administration*.
 - ❑ Une **archive publique**, régie par le *Code du patrimoine*.
- ➡ diffusion réglementée et obligatoire (limite le droit d'auteur, impose respect de la RGPD) ;
relève de la réglementation relative à l'accès aux documents administratifs (CADA).





Conservation et signalement des thèses

- ❑ **Conservation** pérenne du fichier au *Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES)*.
 - ➔ Assure sauvegarde et lisibilité du document sur le long terme.

- ❑ **Signalement** des thèses soutenues obligatoire.
Facultatif pour les thèses en préparation (paramétrable dans Adum)
 - ➔ Signalement = description/référencement d'un document dans une base de données documentaire (catalogues, portails etc.).

Les thèses sont signalées dans :

- [Theses.fr](#) : base de données des thèses françaises ; signale toutes les thèses électroniques et la majorité des thèses soutenues depuis 1984.
- Le [Sudoc](#) : catalogue collectif national ; signale l'ensemble des thèses de doctorat depuis 1984.





Dépôt des thèses

Quand déposer ?

- ❑ **Premier dépôt** : 2 mois avant la soutenance.
- ❑ **Deuxième dépôt** : jusqu'à 3 mois après la soutenance.
 - ➔ Facultatif, sauf si corrections demandées par le jury ; corrections mineurs permises (coquilles etc.) ; indiquer le Président du jury sur la page de couverture.

Vous déposez la version « validée par le jury » = version de soutenance

- Doit être complète.
- Pas de modifications/corrections majeures.



Dépôt des thèses

Quoi déposer ?

Dépôt du fichier dans Adum :

- fichier au format PDF valide.

Version 1.4 ou plus ; à contrôler grâce à l'outil [FACILE](#).

- Page de titre conforme au modèle du CED.

Modèle disponible sur ADUM.

Éléments de description requis :

- Titre, résumé (4000 caractères max) et mots-clefs (3 minimum) en français et en anglais.
- Pour les thèses en langue étrangère rédaction d'un résumé substantiel en langue française.

➔ **Modifiez si besoin le titre avant la soutenance !**





Dépôt des thèses

Version d'archivage, version de diffusion

Si votre thèse contient des éléments que vous ne voulez pas diffuser largement (remerciements etc.) vous pouvez fournir deux versions de votre thèse :

- une version complète, archivable et diffusable dans l'enceinte de l'ESR = **version d'archivage**.
- une version incomplète, diffusable sur internet, expurgée des éléments que vous ne voulez pas diffuser en ligne (remerciements, etc.) = **version de diffusion**.

➔ Si je retire des éléments de ma thèse, je les remplace par des aplats noirs ou gris, pour indiquer aux lecteurs que des éléments ont été retirés.





Diffusion des thèses

Le principe

- ❑ Les thèses sont diffusables, **a minima**, au sein de l'ensemble de la communauté universitaire (on parle de *diffusion sur intranet*), sauf confidentialité :
 - ➔ **Communauté universitaire** définit par article L111-5 du *Code de l'éducation* = ensemble des personnels universitaires et des étudiants.
 - ➔ En tant qu'auteur de la thèse, vous ne pouvez pas vous y opposer.

- ❑ La diffusion de votre thèse **sur internet est soumise à votre autorisation.**

- ❑ Vous pouvez choisir de **différer la diffusion sur internet** de votre thèse en apposant un **embargo.**
 - ➔ Une thèse sous embargo est **diffusée sur intranet.**





Diffusion des thèses

Exemples

- ❑ Diffusion sur intranet des thèses soutenues après entrée en vigueur de l'arrêté de 2016 (09/2016) : par authentification.

- ❑ Diffusion sur intranet des thèses soutenues avant septembre 2016 : reconnaissance IP.
 - ➔ accessibles « au sein de de l'établissement de soutenance ».

- ❑ Diffusion internet Grenobloise via TEL (*Thèses En Ligne*).
 - ➔ Portail thématique des thèses de l'archive ouverte HAL.





Diffusion des thèses

Choisir son scénario de diffusion

- Diffusion large sur internet** : être vu pour être lu... et cité ! se protéger du plagiat.
- Diffusion restreinte intranet / embargo** : le temps de publier un article, pour éviter la détection par les logiciels anti-plagiat des éditeurs.

➔ Avant la soutenance vous fournissez le formulaire d'**Autorisation de diffusion**.

Une exception à la diffusion : la déclaration de confidentialité

- Permet de retarder la diffusion d'une thèse.
 - sur avis du directeur de thèse et après accord du président de CED
 - décidée avant la soutenance
 - durée limitée dans le temps





Contenu de la thèse : aspects juridiques

Précisions sur le droit d'auteur

Confère deux types de droits à l'auteur d'une œuvre :

- ❑ Le **droit moral** protège ses intérêts non économiques.
- inaliénable, imprescriptible et perpétuel.

- ❑ Les **droits patrimoniaux** lui donnent le monopole sur l'exploitation de son œuvre.
- limités dans le temps, cessibles ; permettent de percevoir une rémunération/compensation financière pour l'exploitation de son œuvre par des tiers.

➔ Ces droits vous concernent en tant qu'auteur et en tant qu'utilisateur des œuvres d'autrui.





Contenu de la thèse : aspects juridiques

Utiliser des contenus protégés

Deux cas de figure :

- L'autorisation doit, en principe, être demandée : utilisation de l'œuvre d'autrui.
 - Pas d'autorisation à demander : contenus libres de droit, tombés dans le domaine public, exceptions (courte citation, pédagogique etc.).
- ➔ Le consentement doit être donné par un acte positif clair par lequel la personne manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque, son accord.



Contenu de la thèse : aspects juridiques

L'exception pédagogique

Elle permet d'emprunter légalement des textes, images, photos etc., sans autorisation.

Les œuvres écrites	<ul style="list-style-type: none">✓ quelques lignes d'un texte d'une page✓ quelques dizaines de lignes d'un texte de quelques pages✓ quelques pages d'un ouvrage de plusieurs dizaines de pages
Les images	<ul style="list-style-type: none">✓ Pas plus de 20 œuvres par travail de recherche✓ Une définition limitée à 800/800 pixels et 72 DPI✓ Impossibilité d'extraire l'œuvre.
Les œuvres audiovisuelles ou cinématographiques	<ul style="list-style-type: none">✓ Six minutes au maximum✓ moins d'un dixième de la durée totale de l'œuvre intégrale✓ durée totale des extraits moins de 15 % de la durée totale de l'œuvre
Les extraits musicaux	<ul style="list-style-type: none">✓ Pas plus de 30 secondes ET✓ Pas plus de 15 % de la durée totale
Les partitions	<ul style="list-style-type: none">✓ Interdiction de reproduction



Au-delà il faut demander l'autorisation à l'auteur ou à ses ayants droits.



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Exemple de demande d'autorisation de reproduction : Elsevier

La demande doit comporter les descriptions suivantes :



Contenu souhaité

- La référence exacte du contenu : préciser nom de l'auteur, titre de la publication, numéro de publication, titre de l'article, numéros de pages, date de publication ;
- Si la réutilisation envisagée concerne une partie seulement ou l'intégralité du contenu souhaité.

Utilisations envisagées

- intégration dans un ouvrage ou un article (indiquer titre, éditeur, langue de publication, auteurs etc.),
- intégration dans un autre support (à préciser)

Diffusion envisagée

- papier et/ou numérique (insertion sur un site Internet, e-book, nouveau support du type tablette de lecture, autre, ?),
 - payante (nombre d'exemplaires, réseaux de diffusion, prix de vente).
- 
- 



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Les données personnelles

Les données personnelles :

Elles recouvrent tout ce qui permet d'identifier une personne : son âge, son sexe, mais aussi par exemple la marque de sa voiture ou la race de son chien.

Les données personnelles sensibles :

Ce sont celles qui peuvent déboucher sur de la discrimination : la prétendue origine raciale, les opinions, les données génétiques, les données concernant la santé, la vie sexuelle.

Le traitement n'est légal que s'il y a eu autorisation, anonymisation ou cryptage (plutôt en ce qui concerne les données sensibles).

La CNIL précise en outre : « Pour stocker des données sensibles, il ne suffit pas de se servir d'un ordinateur, il faut également **avoir des copies dans une armoire, un tiroir verrouillé.** »





Sites



- Guide du doctorant 2016 de l'Abes
<http://www.abes.fr/Media/Fichiers/guide-doctorant>
- Arrêté du 25 mai 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>
- ADUM
<https://www.adum.fr/index.pl>
- Collège doctoral
<https://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr/>
- Site des bibliothèques de l'UGA-Grenoble INP
<https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/>
- Theses.fr <http://www.theses.fr/>
- CNIL <https://www.cnil.fr/fr/donnees-personnelles>



Pour nous contacter



bu-theses@univ-grenoble-alpes.fr

